



## GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



---

Réunion du :	Restreinte du mercredi 17 novembre
A	LIEVIN
Présidente :	Mme Nathalie COCKENPOT -
Présents :	MM. Jean Pierre JANNOT – Jacques TINCHON -

---

### Journées du 11 NOVEMBRE 2021

#### COUPE PLATEAU

##### Rencontre US HESDIGNEUL – OS AIRE (b)

Réserves techniques de l'OS AIRE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain.

Amende de 17 € à l'OS AIRE.

#### COUPE LETEVE

##### Rencontre US PAS (b) – US BOUBERS

Réserves de l'US BOUBERS-CONCHY confirmées, appuyées, sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club U.S. PAS EN ARTOIS pour le motif suivant : Des joueurs du club de l'US PAS EN ARTOIS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de match de la rencontre LENS AS – PAS EN ARTOIS US du 7 novembre 2021 (D3 C), le joueur Anthony BOUDRINGHIN licence n° 2544587301 a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure.

Résultat : US PAS EN ARTOIS – US BOUBERS-CONCHY : 0 (Zéro) – 2 (Deux)

US BOUBERS qualifié.

Droits remboursés.

Amende de 80 € à l'US PAS EN ARTOIS.

##### Rencontre AS TINCQUIZEL (b) – USA ARLEUX

Réserves de l'USA ARLEUX confirmées, appuyées, sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club AS TINCQUIZEL pour le motif suivant : Des joueurs du club AS TINCQUIZEL sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure.

Résultat acquis sur le terrain.

Droits confisqués.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,  
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire,  
Marc TINCHON.